



Vente SCI-SARL - Dissoudre la SCI ?

Par **Alarue**, le **05/01/2016** à **12:46**

Bonjour,

J'ai monté il y a 5 ans une SARL et une SCI soumise à l'IS (suite à conseils de comptables). Il s'agit d'un hôtel-restaurant. Je loge dans un appartement de fonction appartenant à la SCI. Je détiens 100% des parts de la SCI et de la SARL, laquelle verse un loyer à la SCI permettant d'honorer le crédit.

Je souhaite revendre cette affaire à un prix raisonnable.

Après le remboursement de l'emprunt auprès de ma banque, les taxes sur les plus-values (amortissement donc plus-values importantes), les taxes sur les dividendes, dividendes car je souhaite récupérer mon capitale... je ne récupère même pas ma mise de départ (sauf erreur de ma part). Je comprends bien qu'il faille payer de l'impôt mais dans mon cas les proportions sont aberrantes.

Donc, au lieu de dissoudre ma SCI, existe-t-il un moyen pour la conserver et acquérir une résidence principale avec. Et est-ce la bonne solution ? Si tel est le cas, ça voudrait dire que je ne pourrais jamais me séparer de cette SCI à l'IS ? Bref, j'ai comme l'impression d'être tombé dans un gros piège fiscal. Merci pour vos éclairages.